

FORMULAIRE DE DEMANDE

AUTORISATION : AMÉNAGEMENT D’UN LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL (CE DOCUMENT N’EST PAS UN PERMIS)



Information sur l’immeuble visé par la demande	
Matricule	
Désignation cadastrale (Numéro de lot)	
Adresse	
Type d’habitation	Unifamilial : ☐ Isolé ☐ Jumelé ☐ Autre

Identification du propriétaire	
Nom	
Adresse	
N° de téléphone	
Courriel	

Identification du requérant (Si différent du propriétaire, fournir une procuration)	
Nom	
Adresse	
N° de téléphone	
Courriel	

Description des travaux

Échéancier et coût estimé des travaux	
Date de début des travaux (AAAA/MM/JJ)	
Date de fin des travaux (AAAA/MM/JJ)	
Coût estimé des travaux	
Exécutant des travaux	

Critères à respecter

Un logement intergénérationnel est autorisé sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Jacques aux conditions suivantes :	
-	Il est exclusivement destiné à être occupé par des personnes qui ont ou ont eu un lien de parenté ou d’alliance, y compris par l’intermédiaire du conjoint de fait, avec l’occupant du logement principal.
-	Si ses occupants quittent définitivement le logement, celui-ci doit rester vacant, être habité par l’occupant du logement principal ou de nouveaux occupants répondant aux exigences du paragraphe précédent, ou doit être réaménagé de manière à être intégré au logement principal.
-	Il est autorisé seulement pour les habitations unifamiliales isolées.
-	Un seul logement intergénérationnel est autorisé par bâtiment principal.
-	Il peut être accessible soit par un vestibule d’entrée commun partagé avec le logement principal de la résidence, soit par une entrée indépendante localisée sur l’une des façades latérales ou arrière.
-	Il doit être distinct du logement principal, sauf l’aménagement d’une porte servant de passage entre les deux logements.
-	La superficie de plancher du logement intergénérationnel ne doit pas excéder celle du logement principal, en excluant le sous-sol.
-	Aucune superficie ni pourcentage d’occupation supplémentaire pour les bâtiments accessoires ne sont autorisés.
-	Le terrain peut être pourvu d’une case de stationnement additionnelle pour desservir le logement intergénérationnel, mais ne doit pas avoir pour effet de créer une entrée charretière additionnelle si la largeur du terrain ne l’autorise pas.
-	Le bâtiment est pourvu d’une seule entrée électrique.
-	Un seul numéro civique est attribué pour le bâtiment.

Pour l’obtention de mon permis visant l’aménagement d’un logement intergénérationnel, je déclare avoir lu, compris et accepté toutes et chacune des informations citées plus haut et m’engage à les respecter.

Nom de la personne détenant le lien de parenté ou d’alliance

Prénom : _____

Nom : _____

Lien (Précisez) : _____

Nom du parent ou d’alliance

Prénom : _____

Nom : _____

Lien (Précisez) : _____

Déclaration du parent ou d’alliance	
Signature du parent	
Date (AAAA/MM/JJ)	

**Responsabilité du propriétaire et de l’occupant : Il est de votre responsabilité d’aviser la municipalité de tout changement de statut de votre logement intergénérationnel pour s’assurer du respect des normes applicables prévues au règlement d’urbanisme.*

Déclaration du requérant

Je soussigné (e) _____, déclare par la présente que les renseignements donnés ci-haut sont complets et exacts. Je déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur.

Signature du requérant

Nom et prénom

Date (AAAA/MM/JJ)

Le dépôt d'une demande d'autorisation peut être effectué en personne, par voie postale ou par courriel aux adresses mentionnées :

- Courriel : infourbanisme@st-jacques.org
- Téléphone : 450 839-3671, poste 7660
- Garage municipal : 186, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques (QC), J0K 2R0

Tous les plans doivent être fournis à la fois en version papier et en format électronique (PDF).

La demande est traitée dès que tous les documents requis sont reçus et que le paiement (Argent comptant, débit ou chèque) a été effectué.

NOUS PROTÉGEONS VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Municipalité de Saint-Jacques est attentive à la protection de vos renseignements personnels et s’assure de respecter vos droits et obligations en vertu des lois applicables au Québec.

Étant donné que par le présent formulaire vous êtes appelés à confier des renseignements personnels à la Municipalité, voici ce que nous portons à votre attention :

1. Les renseignements demandés dans ce formulaire ont pour but de vous identifier, de traiter la demande que vous déposez au moyen du présent formulaire et de vous contacter en cas de besoin.
2. Le complément de ce formulaire est obligatoire pour que la Municipalité soit en mesure de traiter votre demande.
3. Le refus de transmettre les renseignements personnels demandés pourrait empêcher la Municipalité de répondre à votre demande.
4. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander d’accéder aux renseignements personnels que nous détenons sur vous.
5. Vous pouvez aussi, selon le cas, exiger que nous rectifiions celui qui serait inexact, incomplet ou équivoque, ou que nous retirions celui que nous aurions malencontreusement utilisé, conservé ou collecté sans autorisation¹.
6. Vous pouvez retirer votre consentement à l’utilisation ou la communication de votre renseignement personnel, sous réserve des exigences prévues par la loi, tels les délais de conservation légaux, le respect des obligations contractuelles, etc.

¹ Veuillez vous adresser à la personne responsable de la protection des renseignements personnels pour l’exercice de vos droits ou le dépôt d’une plainte à ce sujet :